

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le premier juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

### Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

### Absent(e)s :

M. PALVADEAU Christian et Mme BURGAUD Laure

### A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Secrétariat général

## DÉLIBÉRATION N°2021\_052 DU 01/07/2021

**OBJET : Casino municipal de Saint-Jean-de-Monts : autorisation d'exploitation des jeux - Renouvellement**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, ainsi que les articles R. 1411-1 et suivants ;

**VU** l'article L321-1 du code de la sécurité intérieure ;

**VU** la délibération 2016\_036 du Conseil municipal du 27 juin 2016 autorisant la signature d'une convention de délégation de service public pour 12 ans pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts ;

**VU** l'autorisation ministérielle du 19 décembre 2016 modifiant la date d'expiration d'exploiter les jeux du casino ;

**VU** l'autorisation du 22 mai 2019 permettant l'exploitation de certains jeux ;

**Rapporteur** : Gérard MILCENDEAU, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

### EXPOSÉ

Par délibération n°2016\_036 du 27 juin 2016, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts, avec la Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par la suite, le Conseil municipal a donné un accord préalable à l'opération de cession, à la SAS JOA Groupe Holding, de l'intégralité des actions de la SAS Financière M.P. Landowski au sein de la société SAS Groupe Emeraude.

L'autorisation ministérielle d'exploiter les jeux du casino, en date du 19 décembre 2016 modifié, expirera le 31 décembre 2021. À cet effet, le directeur souhaite déposer en sous-préfecture un dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux, conformément à l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié.

La précédente autorisation, en date du 22 mai 2019, permettait la pratique des jeux suivants :

- 5 tables de jeux de hasard ;
- 125 machines à sous (sur un potentiel de 150 si toutes les tables étaient installées) ;
- Roulette électronique et black jack électronique.

Le renouvellement de cette autorisation, délivrée par le Ministère de l'Intérieur, est la condition nécessaire permettant au casinotier de poursuivre les missions confiées par délégation de service public.

### DÉCISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **A ÉMIS** un avis favorable au renouvellement de l'autorisation de jeux.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le deux juillet deux mille vingt et un.

**Le Maire**



**Véronique LAUNAY**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.